

Interpellation

(formulaire de dépôt)

1

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-613

Déposé le : 15.11.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Des gardiens privés pour mater la violence dans les prisons vaudoises ?

Texte déposé

Le manque d'effectif des gardiens de prisons est dénoncé déjà depuis un certain temps.

Dans un article publié par le 24 Heures du 5 novembre, celui-ci relate que depuis quelques mois, bagarres et guerre de clans sont dénoncées par les détenus sur le site des Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO) et plus particulièrement dans la Colonie fermée. Qu'il règne dans celle-ci un climat extrêmement tendu et que les gardiens ne seraient plus en sécurité.

Mais on y apprend également que les agents de détention sont renforcés par des agents de sécurité privés.

Selon le journaliste, le Service pénitentiaire vaudois (SPEN) confirme l'engagement provisoire d'agents de sécurité privés.

Aussi ai-je l'honneur de poser les questions suivantes :

- Quelle est l'entreprise de sécurité privée qui a été mandatée pour renforcer nos agents de détention, quel en a été le nombre d'agents privés et quel en a été le coût ?
- Quelles sont les missions exactes de ces agents de sécurité privée, leur formation est-elle adéquate et quelles sont la hiérarchie et les règles à l'engagement ?
- Quel est le bilan économique et qualitatif de ce renforcement par des agents de sécurité privée et ce renforcement sera-t-il étendu à d'autres établissements pénitentiaires vaudois ?
- Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat entend-il prendre pour assurer un service garant du bon fonctionnement dans nos prisons, à 6 mois et à 24 mois ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions
Souhaite développer Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur : Signature :
Pahud Yvan 
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) : Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch